



590 rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 LABEGE CEDEX - Tél 05 81 91 93 00 - Fax 05 62 26 09 39 - contact@cdg31.fr - www.cdg31.fr

Envoyé en préfecture le 08/02/2017

Reçu en préfecture le 08/02/2017

Affiché le

SLD

ID 031-283100022-20170208-DE2017_06-DE

**Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Haute-Garonne**

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2017

**DELIBERATION N°2017-06
OBJET : Rémunération de vacances**

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, M. SAVELLI, MM. SOLERA, CARON-JOURDA, PORTET, GRENIER, KARSENTI, Mme DESMETTRE, MM. TENE, LAVAL, Mme BRUNET.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : MM. POUVILLON, CHATONNAY, CADAS.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. RASPEAU représenté par M. SAVELLI.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CAPBLANQUET représenté par M. LAVAL.

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mme VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme FLOUREUSSES représentée par M. IZARD.

Contenu délibération :

Le Président informe l'Assemblée que depuis 2012, le CDG31 s'est engagé dans une démarche d'accompagnement des collectivités territoriales investies dans la recherche de solutions réalistes et réalisables de mobilité interne ou externe de leurs agents, visant à l'établissement d'un diagnostic complet des compétences et savoirs permettant la définition d'un projet professionnel et/ou d'une formation.

Il précise que cette activité est aujourd'hui plus importante et très fluctuante (disponibilité du public cible et discontinuité du dispositif).

Il propose de recourir, lorsque la réalisation du bilan repères est effectuée par le CDG31 et que la charge du psychologue du CDG31 est trop importante, à l'intervention de psychologues disposant d'une expérience effective dans la réalisation de bilans de compétence ou d'orientation, par voie de vacation.

Il propose que la rémunération de ces vacations soit assurée à l'acte répertorié, comme suit :

Acte au titre d'un bilan repère	Rémunération brute
Prise en charge d'un dossier et préparation des entretiens	50€ forfaitaire
Séance d'entretien	50€/heure d'entretien
Restitution du rapport écrit	100€ forfaitaire

Le Président précise que ces rémunérations sont forfaitaires et incluent tous les attendus au titre de chacun des actes.

Elles seront opérées au fur et à mesure de l'avancement des bilans, sur la base d'un état d'intervention dûment caractérisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité

- d'appliquer les conditions de tarification exposées ci-dessus ;
- de donner mandat au Président pour la mise en œuvre de cette rémunération sur la base de fiches de rémunération dûment établies.

Fait à Labège,

Le 26 JAN. 2017

Le Président,
Pierre IZARD